

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 14 octobre 2025
Délibération n°6-2

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : AUTORISATION POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DEVANT LA COUR D'APPEL DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE CONTENTIEUSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans l'affaire opposant la Commune de Mane à Mme CALIX Michelle, le tribunal judiciaire de Saint-Gaudens a rendu un jugement le 11/08/2025, favorable à la Commune de Mane.

Toutefois, Mme CALIX Michelle a interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel,

Il appartient donc à la commune de se constituer en défense dans le cadre de cette procédure d'appel, afin de faire valoir ses droits et défendre la décision rendue en première instance.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune dans le cadre de cette procédure d'appel,
- à mandater un avocat pour assurer la défense des intérêts de la commune.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune de dans le cadre de la procédure d'appel suite au jugement rendu favorable à la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la défense des intérêts de la commune, y compris le recours à un avocat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation : 07 octobre 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS